



Vaccination des enseignants de plus de 55 ans : une « vraie-fausse annonce » pour les syndicats



- Société
- Vaccins contre le Covid-19

Le premier ministre, Jean Castex, a annoncé jeudi l'ouverture de « créneaux dédiés » dès ce week-end pour les personnels de l'éducation, les policiers, les gendarmes et surveillants pénitentiaires.

Article réservé aux abonnés

On est loin d'un début de « vaccination de masse » appelé de ses vœux par le monde enseignant. A une semaine de la réouverture des écoles primaires – à deux semaines, pour les collèges et lycées –, le premier ministre, Jean Castex, a annoncé jeudi 15 avril, lors d'une visite dans un centre de vaccination des Yvelines, l'ouverture de « créneaux dédiés », dès ce week-end, au bénéfice de 400 000 professionnels prioritaires de plus de 55 ans.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi Bien qu'exposés, les enseignants « se protègent bien » du Covid-19

Deux catégories sont ciblées : d'une part, des personnels de l'éducation et de la protection de l'enfance (dont des professeurs de tous niveaux, des agents spécialisés des écoles maternelles ou accompagnant des élèves handicapés) ; d'autre part, des policiers, gendarmes et surveillants pénitentiaires. Tous sont « considérés comme plus exposés au virus », souligne le communiqué diffusé, jeudi, par Matignon. On peut aussi y lire que ce « circuit rapide » de vaccination sera proposé « a minima » pour les deux semaines à venir.

« Vraie-fausse annonce », réagit-on dans les cercles d'enseignants, en rappelant que, depuis lundi, la vaccination est déjà élargie aux plus de 55 ans. Alors que, face à la flambée des cas de Covid-19, les crèches, écoles, collèges et lycées ont fermé leurs portes le 6 avril, la « vaccination prioritaire » des enseignants est réclamée par l'ensemble de leurs syndicats pour permettre une rentrée des classes (échelonnée entre le 26 avril et le 3 mai) dans les meilleures conditions possibles. Une vingtaine de pays de l'OCDE ont fait d'eux un public prioritaire.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi Vaccination des profs : « La France accuse bien un certain retard » par rapport aux « bons élèves » de l'OCDE « 13 % de la profession »



Lors de l'allocution présidentielle du 31 mars – officialisant le reconfinement scolaire –, Emmanuel Macron a évoqué une « *stratégie spécifique* » pour « *toutes les professions les plus exposées* », dont les enseignants. Une semaine plus tard, s'invitant à une visioconférence avec des collégiens, le président dessinait un horizon lointain, indiquant que les professeurs feraient partie des publics prioritaires quand la vaccination serait ouverte aux moins de 50 ans. Autrement dit, à la mi-juin. Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, n'a, lui, cessé de défendre un démarrage de la campagne de vaccination « *mi-avril* », en commençant par les personnels accompagnant des enfants en situation de handicap.

La stratégie qui semble être retenue s'adresse à tous, mais sous condition d'âge. « *Les plus de 55 ans, au primaire, c'est 13 % de la profession*, rappelle Guislaine David, du SNUipp-FSU, syndicat majoritaire dans le premier degré ; *ils sont à peu près autant dans le secondaire. A ce rythme, le jour de la rentrée, très peu de collègues seront protégés.* » « *Cette annonce ne peut être qu'une première étape* », réagit Stéphane Crochet, porte-parole des enseignants de l'UNSA. « *La suite du calendrier doit être fixée au plus vite pour rassurer l'ensemble des personnels* », souligne aussi Philippe Vincent, chef de file des proviseurs du SNPDEN-UNSA.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi « *La vaccination doit commencer au plus vite* » : les enseignants attendent une clarification du calendrier avant la rentrée

Concrètement, les bénéficiaires, enseignants comme policiers, devraient se voir notifier un message par leur ministère (ou leur collectivité) de tutelle, accompagné de la liste des centres pouvant les accueillir. Ils pourront y « *recevoir des injections du vaccin AstraZeneca ou bien de Pfizer ou Moderna* », a déclaré le premier ministre, sur présentation d'un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle (pour les fonctionnaires), déclaration sur l'honneur et bulletin de salaire (pour les salariés).

Mattea Battaglia
Contribuer

Services





Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois

Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

Découvrir les offres multicomptes

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

- Comment ne plus voir ce message ?

Si vous utilisez ce compte à plusieurs, passez à une offre multicomptes pour faire profiter vos proches de votre abonnement avec leur propre compte. Sinon, cliquez sur « » et assurez-vous que vous êtes la seule personne à consulter *Le Monde* avec ce compte.

- Vous ignorez qui d'autre utilise ce compte ?

Nous vous conseillons de modifier votre mot de passe .

- Que se passera-t-il si vous continuez à lire ici ?

Ce message s'affichera sur l'autre appareil. Ce dernier restera connecté avec ce compte.

- Y a-t-il d'autres limites ?

Non. Vous pouvez vous connecter avec votre compte sur autant d'appareils que vous le souhaitez, mais en les utilisant à des moments différents.

